

JEUDI 10 Janvier 1889

NOTRE JOURNAL

Dici à trois ou quatre jours, nous ne publierons qu'une demi-feuille pour cause de remaniements complets dans nos ateliers. La presse va être remise à neuf et la composition de notre journal subira une métamorphose générale.

ACTUALITES

L'ex-père Paradis est arrivé à Rome.

On annonce la mort de M. Lesage, surintendant de l'aqueduc de Montréal.

On rapporte que Harrison aurait dit: "Avant d'admettre Blaine dans mon Cabinet, j'y admettra le diable!"

Plusieurs villes se proposent de forcer les compagnies de télégraphe et de téléphone à placer leurs fils sous terre.

M. Mercier va profiter de sa majorité au Conseil pour enlever la présidence à M. de Labryère.

M. Freed, du *Spectator*, devient président de la Commission du Travail après avoir été l'un de ses membres les plus actifs.

John L. Sullivan et Jake Kilrain, les deux champions nashers vont se mesurer dans quelques jours pour un enjeu de \$20,000,00.

Pour être logique, dit la *Montréal Gazette*, Ottawa qui vient d'être un maire opposé aux "exemptions de taxes" devra ne plus exempter les employés civils de la taxe personnelle.

La tempête de neige qui sévit en certains endroits met en complet désarroi les communications télégraphiques et les journaux se trouvent privés d'une grande partie de leurs dépêches.

L'Union *Liberal*, est de nouveau partie en guerre contre l'Electeur et la Justice. L'Union-telle aller jusqu'au bout et montrer assez d'esprit et de cœur pour ne plus ramper devant ce despote au petit pied M. L. P. Pelletier.

La Free Press veut que la taxe sur le revenu soit imposée sur tous également. Il a raison, puisque le vote de lundi veut dire non-exemption. Si nos institutions religieuses et charitables doivent être taxées, pourquoi les employés civils en seraient-ils exemptés?

Il y a au Canada bon nombre de vétérans de l'armée américaine qui ont pris part à la guerre de sécession. Plusieurs d'entre eux, à Québec et ailleurs, ont droit à une pension et sont en négociations avec Washington à ce sujet.

Le discours du trône, de Québec, est d'une maigreur remarquable. Il y est question de ce que le gouvernement n'a pu faire, de menaces contre l'autorité fédérale de promesses beaucoup de promesses. Les papiers de loi qui se sont soumis sont, par le dire au moins, aussi secondaires que peu nombreux. La session a été ouverte par l'hon. juge Bossé.

Parlant de la corruption électorale qu'on a pratiquée dans Mégantic, au nom des principes nationaux, le *Quotidien* dit: "Tous les jours, de nouveaux faits de corruption nous sont révélés; de sorte que l'on peut s'attendre à voir avant longtemps le colonel Rhodes partager le sort de son émule le *People's Jimmy*."

LE VOTE IRLANDAIS

Nous lisons dans le *Citizen* de ce matin: "Un des nouveaux caractères que revêt notre élection pour la mairie est l'accusation portée par le *Canada* contre les catholiques d'origine étrangère qui auraient failli à leurs engagements envers le Dr Valade. Un échevin canadien-français, qui a été battu, disait hier que désormais aucun candidat irlandais n'aurait de chance dans un certain quartier français ou un ticket purement français serait formé. Ces dires et ces écrits sont le sujet des conversations et les Irlandais qui ont voté pour le Dr Valade déclarent qu'on les traite injustement."

Nous n'avons pas besoin d'y aller par quatre chemins pour dire que l'un chat et l'autre chat est un fripon!

Aux quelques Irlandais qui ont voté pour le Dr Valade nous n'avons que des remerciements à offrir. Ils ont fait acte de loyauté.

Mais que dire de nos nombreux Irlandais de By, de St George, de Dalhousie et de Wellington qui ont fait volte-face et renié ces engagements d'une nature sacrée? C'est à eux seuls certains fils de la Verté Eriq se sont rendus courtisiers dans tous les pays où l'immigration les a poussés, mais c'est un jeu dangereux que de jouer avec les yeux à ceux qui veulent du bien à cette nation exilée, errante, persécutée.

Nous n'avons pas été trop surpris de cette trahison. Ce qui était arrivé à nos oreilles avant le 7, nous faisait prévoir que le parti Valade pourrait bien être trahi à Ottawa par

les Hibernian tout comme Harrison l'a été en novembre dernier par eux à New-York.

Si nous avions quelque part des amis sincères et honnêtes comme le *United Canada*, MM. Bingham, Heney et autres, nous savions aussi qu'il se tramait dans l'ombre un complot dans le but de tromper les Français en leur arrachant un échevin par la menteuse promesse d'un vote compact pour le Dr Valade.

Nous savions qu'un prêtre irlandais tenait sur la question de l'exemption de taxe des discours surprenants au point de vue de l'orthodoxie, langage qui fut remplacé par une cabale personnelle et égoïste contre la candidature catholique.

Nous savions que la Chevalerie du Travail, servant une fois de plus d'instrument entre les mains des Irlandais, mettait tout en jeu pour tuer la candidature française.

Nous savions tout cela et ce n'est pas de la surprise, mais du regret que nous avons exprimé en lisant le résultat de la votation dans les quartiers où les Irlandais comptent pour quelque chose.

Les Anglais et les Ecossais ont, en somme, montré plus d'esprit de justice, de loyauté, de fair-play pour nous que les Irlandais qui ont préféré l'insidieux *Evening Journal* au catholique *United Canada* et Billy Lewis au Revd. M. Coffey.

OPINION DES JOURNAUX

Le *Free Press* d'avant-hier: "Nous nous attendions généralement au succès de M. Erratt. De fait le fort vote donné à son adversaire est une surprise. Le Dr Valade a fait une lutte admirable et doit se sentir légitimement fier de son premier essai pour obtenir la mairie. Bien que défait il a reçu plus de votes que n'importe quel maire du présentement."

Le Dr Valade a été défait mais c'est une défaite honorable. Il a conduit la campagne avec ardeur et enthousiasme et a prouvé que s'il avait été élu, la ville aurait eu en lui un maire d'une grande valeur. Il sait accepter la défaite en homme; il a toutes les sympathies et il a fait un bien meilleur candidat que ne le croyaient ses adversaires au début.

Dans la Capitale

M. L'honorable M. Pope, ministre des chemins de fer, est retenu à sa chambre par la maladie.

MM. Charlebois & Cie, entrepreneurs de la construction des nouveaux bureaux publics, rue Wellington, ont obtenu jusqu'en mois de mai pour terminer leur contrat.

Une jeune fille de 12 ans, du nom de Dupuis et résidant sur le chemin d'Aylmer, est morte subitement la semaine dernière.

Le professeur Gauthier nous a prédit un froid intense d'ici au 17, avec un léger répit de 24 heures et une tempête de neige vers le milieu de cette période.

La prochaine et dernière assemblée du conseil de ville de l'an dernier aura lieu lundi prochain. Le comité des marchés s'est réuni à trois heures et après-midi, le comité de l'aqueduc à quatre heures et le comité des travaux se réunira ce soir à 7.30 heures.

Plusieurs portions de la rivière Ottawa sont en ce moment à l'eau claire. La conséquence est qu'entre la Pointe à Gatineau et Ottawa la traversée se fait moitié en canot et moitié à pied sur les glaces du rivage.

M. McVeety ayant perdu un pari avec M. Gouin, maître de poste d'Ottawa, au sujet de la dernière élection municipale, a payé, hier, son pari en donnant un dîner, au club Ottawa, à MM. Valade, Erratt et Gouin.

Une assemblée du comité du feu de la ville d'Ottawa, sous la présidence de M. l'échevin Durocher. Etaient présents MM. Erratt, Gordon, Laverdure et A. Keith. Le comité a approuvé les comptes du mois et s'est occupé de la lumière électrique que l'on se propose de placer sur la rue Sussex, ainsi que celle place sur l'île Cumming. A sujet de cette dernière dont le coût est de \$80 par année, le conseil du comité de Cartier ne gèle de payer sa part et doit aujourd'hui \$80. Si le conseil de comité à sa prochaine séance ne se décide pas à payer, la lumière sera enlevée. Sur motion de M. Erratt des remerciements sont votés à M. l'échevin Durocher pour la manière habile dont il a rempli ses devoirs de président pendant l'année.

La nouvelle annonçant la nomination de sir George Baden-Powell comme ministre plénipotentiaire pour le gouvernement anglais à Ottawa et à Washington, relativement à la question des pêcheries, a causé beaucoup de surprise dans les cercles officiels à Ottawa. On discute le bien fondé de la démarche, vu que les autorités impériales n'ont donné avis de rien au gouvernement d'Ottawa, qu'elles ont coutume de consulter quand il s'agit des intérêts du Canada.

Poursuite
M. George S. Mayes, de Saint-Jean, N. B., poursuivi le gouvernement devant la Cour d'Échiquier pour \$4,500 au sujet d'un contrat, pour la construction d'un chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, il y a deux ans. Mayes prétend qu'une partie du bois requis pour le pont devait être acheté dans la Caroline du Sud et il devait être examiné par les officiers du gouvernement, mais que par suite du refus d'envoyer l'inspecteur, il a subi des dommages qu'il réclame.

Dérogation
Une dérogation de l'association des arpenteurs, composée de W. F. King, J. S. Dennis et R. O. Wheeler, a eu une entrevue avec l'honorable M. Dewdney et elle lui a recommandé, de la part de l'association, d'adopter le système d'arpentage trigonométrique pour les terres du gouvernement. Le délégué ont dit que l'arpentage trigonométrique réussit à l'exception de quelques cas, mais qu'ils ne le recommandent pas en pratique. L'honorable M. Dewdney a promis de parler du projet à ses collègues.

Ferme expérimentale
Soixante cinq acres de terre au centre de la ferme expérimentale à Ottawa ont été données à l'Institut botanique le printemps prochain et beaucoup d'autres travaux seront faits. On a planté un grand nombre de jeunes arbres forestiers reçus de Russie, de France et d'autres pays.

Assistance
Le procureur général, Martin, du Manitoba, a eu une entrevue avec le ministre de l'Intérieur et lui a demandé d'avancer une somme d'argent sur le produit de la vente des terres, pour l'entretien des écoles du Manitoba. L'acte du Canada dit que le ministre de l'Intérieur administrera les terres des écoles et qu'il en distribuera les produits aux provinces; mais en 1878, un acte avait été adopté qui autorisait le gouvernement à avancer \$30,000 à \$40,000 par année, et M. Martin voudrait que le gouvernement adopte ce mode d'assistance pour les provinces.

Fête intime
Un nombreux groupe d'amies et d'amis ont causé une agréable surprise à M. Fabien Lizotte, prole au Canada, en lui présentant, hier soir, jolies adresses et lettres, pour lesquelles l'association de retour de Québec, c. M. Lizotte, sous le coup d'une émotion bien naturelle, répondit en termes heureux et jusqu'à une heure avancée les assistants surent se donner à cœur-joie. Chants et danses, rien n'a manqué. Nos félicitations.

Pronostics sur la température
Janvier.—Du 8 au 16, ventoux, quelques jours de doux avec pluie et neige, et d'autres de grands froids.—Du 17 au 24, vents avec vents avec un grand froid, le temps s'écartera soudainement. Le vent du Sud qui nous apportera de la neige suivie du vent de N.-O. et de froid.—Du 25 au 31, alternatives de froid et de doux; neige, grêle pluie et même quelques tempêtes.—Du 22 au 21, temps changeant; vents du sud et de la neige par intervalle, (quelquefois pluie et grêle).

La ville
M. Louis Cyr, le Samson Canadien, est à la Montréal House.

Cause retirée
Un nombre considérable de citoyens s'étaient rendus ce matin à la cour de police pour être témoin de la poursuite de Robitaille, c. Robitaille, mais le plaingant voyant cette démonstration sympathique à MM. Taché et Robitaille, a eu honte et a retiré sa poursuite. Les citoyens présents ont félicité MM. Taché et Robitaille sur leur triomphe facile.

COURRIER DE HULL
Demain soir aura lieu à la salle St Joseph l'assemblée régulière de la société St Jean Baptiste. Tous les membres sont priés d'y assister. La police de Hull a arrêté avant hier cinq jeunes gens d'Ottawa qui s'amusaient à chanter et à crier à trois heures lundi soir, sur le chemin de Chelsea. Deux ont subi leur procès hier, et ont été condamnés à \$250 d'amende et aux frais. Les trois autres subiront leur procès demain.

Les contribuables de Hull s'occupent en ce moment à faire le choix des candidats aux honneurs municipaux pour l'année courante. M. Milvan, qui devait se présenter contre M. l'échevin Scott dans le quartier numéro un, remet la partie à l'année prochaine.

Les électeurs ont jeté les yeux sur M. Barrette, épicière pour faire la lutte contre M. Leduc.

Dans le quartier trois M. E. Dorsonnets a été prié de se porter candidat, et il est probable qu'il sera élu par acclamation.

Dans le quartier quatre M. Rochon se retirant, les électeurs se sont réunis pour demander à M. Arduin qui n'aura pas d'opposition.

Dans le quartier numéro cinq M. Simard ayant décidé de ne plus se présenter, M. L. N. Chagnon a été élu. Hier, aux sollicitations d'un grand nombre d'électeurs du quartier qui ne sont pas favorables à la candidature de M. Teller, actuellement sur les rangs, la nomination aura lieu lundi prochain.

M. le secrétaire trésorier a terminé aujourd'hui la confection des listes d'électeurs qui seront envoyées aux prochaines élections municipales. Les évaluations ayant évalué à moins

de \$200 plusieurs petites maisons de la petite ferme qui l'année dernière étaient évaluées à ce chiffre, leurs propriétaires ne seront pas pour ce fait inscrits sur la liste électorale, cette année.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Présidence de M. O'Gara.

Minnie Little, servante chez madame Casey, est comparue à une journée de prison pour s'être appropriée quelques menus objets.

John Labrecque, senior, John Labrecque, junior, et Damase Riopelle, tous de Rochesterville, trouvant coupables d'avoir troublé la paix, sont condamnés à \$20 d'amende et \$2 de frais, ou trois semaines de prison.

William Little et Mederic Marois, même accusation, \$3 d'amende et \$2 de frais.

Napoléon Proulx, vol d'un cheval harnais et buggy chez M. Davis, causant remise à huit jours.

William Kelly, pour détournement de fonds, cause remise à lundi.

Joseph Houle, obtention d'argent sous de faux prétextes, six mois de prison. Ce Houle est celui qui fait métier de coiffeur obtenant de l'argent pour fabriquer des tresses de cheveux fausses.

Mécontentement
Comme membres de l'Union St Joseph, de Hull nous désirons dire que l'acte de la société en refusant les souscriptions de deux de ses membres pour un contrat de menuiserie, lorsque ces souscriptions étaient de quelques plaques plus élevées que celle de M. Eddy, cause beaucoup de mécontentement. La différence n'était pas assez considérable pour refuser le contrat à un membre de l'Union St Joseph et l'accorder à la compagnie E. B. Eddy.—Communiqué.

PETIT COURRIER.

7,000 gallons de nouveau vin canadien à \$1.25 chez CHARLEBOIS & FRERE, 121 Rue-Rideau et coin des rues St Patrice et D'Assommoir.

Le chef de Clot se retire à St-Jean pour les affaires de conscience qui sont venues pendant les dernières élections. Pour les nouvelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. M. Charlebois & Cie, 30, rue Rideau.

Grande Soirée Dramatique à M. Gouin au profit du Corp de Musique des Châteaufort, dimanche le 13 janvier 1889.

PERDUE
Entre les rues Cumberland et Rose une Manchette en Peluche. Récompense à la personne qui la rapportera au numéro 32 rue Rose.

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR
Habillements de m. sieurs faits et réparés. Satisfaction garantie. A. DAUDET, tailleur, No. 18 rue St-Nicholas, Ottawa, Jan 9 la.

Servitude Grevée—Un très intéressant traité illustré de 132 pages, intitulé: *Traité sur la Servitude, Brévié de la Loi*. Comment vous servir vous-mêmes et chez vous. Port franc. Prix 25 c. Dr Nicholson, 30, St John, Montréal.

Dr. Potter & Kidd, 284, rue Wellington, 10-11.

LE SOUS-SIGNE recevra jusqu'au lundi 21 courant, des souscriptions et chèques et portera la souscription "Souscriptions pour le chemin de fer de l'Atlantique, P. 2, 2, pour la pose d'appareils à la main dans le bureau de Poste d'Aylmer, P. Q. A partir de lundi, le 21 courant, on peut voir les plans et les dessins et obtenir les formules de souscription ainsi que toutes autres informations nécessaires au département des Travaux Publics, Ottawa, ou au bureau du comité des travaux, bureau de Poste d'Aylmer.

Les personnes soumissionnant ont averties que les souscriptions ne seront pas reçues en considération si elles ne sont accompagnées d'un mandat d'ordre ou d'un mandat de banque qui sera accompagné de la somme de \$100,000, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission. Le chèque sera confié que si le soumissionnaire ayant obtenu le contrat refuse de l'accepter ou manque l'accomplissement complet des travaux pour lequel il a contracté et sera remis dans le cas de souscriptions non acceptées.

A VENDRE 1,000 cordes de bois franc (soit) de \$3.00 à \$3.50 la corde, chez CH. CHARD O'NEILL, en arrière des magasins militaires, Basin du Canal.

On demande une bonne servante s'adresser à Antoine Rattey, No. 6 rue Bolton.

Achetez le pain de Tarnabill Bros, 265, rue Elgin, Ottawa.

DR R. A. KENNEDY
Gradué de l'Université McGill, Montréal, et membre de l'Association des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

248 Rue Rideau
MÉDAILLE D'OR, PARIS, 1878.

BAKER'S
Breakfast Cocoa.

W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

NOUVELLES REDUCTIONS

REDUCTIONS SPECIALES DANS LES LAINAGES.

PIGEON, PIGEON & C^{ie}
RUE RIDEAU

REDUCTIONS SPECIALES DANS LES ETOFFES A ROBES

PIGEON, PIGEON & C^{ie}
RUE RIDEAU

REDUCTIONS SPECIALES DANS LES ETOFFES A MANTEAUX

PIGEON, PIGEON & C^{ie}
RUE RIDEAU

REDUCTIONS SPECIALES DANS LES COUVERTES

PIGEON, PIGEON & C^{ie}
RUE RIDEAU

Nouveaux Colons Jaunes

Nouveaux Colons Blancs

PIGEON, PIGEON & C^{ie}

RUE RIDEAU

Enseigne de la Boule Noire.

AVIS PUBLIC

AVIS public est par le présent donné que une application sera faite au Parlement du Canada la loi sur le chemin de fer, pour un acte incorporant "THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY" pour des fins d'amélioration dans la navigation sur la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des radeaux de bois dans la Chaudière, et des radeaux de bois sur la partie de la rivière Ottawa, depuis les chutes de la Chaudière à Ottawa, jusqu'à la partie de l'île de Montréal, tant sur un chenal, ou sur l'autre ou sur les deux jusqu'à la partie nord-ouest de l'île, afin de rendre plus facile la descente des